

Facilitation de la trésorerie TI

Travailleurs indépendants Statuts : EURL, SARL, EI

Je me trouve en difficulté de trésorerie ou anticipe de futures difficultés. Je me trouve, à titre d'exemple, dans l'une des situations mentionnées ci-dessous. Je suis les étapes indiquées dans cette checklist pour trouver une solution avec l'Urssaf.

Situation 1: Je prends contact avec la cellule **Starter** pour être conseillé, ou faire part d'une demande précise.



Je suis dans l'**attente** d'une levée de fonds, j'ai un **doute** sur ma capacité à régler mes cotisations sur les 3 prochains mois. Que-puis-je faire ?
Je ne peux pas **payer** ce mois-ci, puis-je demander un **décalage** ?
J'ai reçu une **mise en demeure** par courrier. Qu'est-ce que c'est ? Que dois-je faire ?

Situation 2: Je suis contacté dans le cadre d'une créance ou d'un défaut de déclaration et n'en comprends pas la signification



Taxation d'office, mise en demeure, dernier avis avant poursuite, huissier, etc.
J'ai affaire à des courriers/emails contenant des **termes spécifiques**.
Je prends directement **contact** avec la cellule **Starter** ou auprès de mon interlocuteur dédié pour comprendre la signification et engager les démarches nécessaires.

Je consulte l'état de mes paiements sur mon espace en ligne



En me connectant à mon compte en ligne je peux consulter et gérer **mes cotisations**, effectuer une demande de décalage, enregistrer des coordonnées bancaires, etc.
Je peux aussi **consulter** mon cabinet comptable pour obtenir un état des lieux de ma situation.



Je prends contact avec la cellule Starter dès la 1ère difficulté rencontrée



Mail : starter.bretagne@urssaf.fr

Tél. : 02 23 46 83 30

Ou via mon espace en ligne en précisant que je peux intégrer le dispositif [Starter](#)

Je demande un diagnostic de ma situation à l'Urssaf



L'Urssaf va pouvoir faire un point de situation sur votre créance :

- Le bon règlement de vos cotisations
- Le montant de votre créance
- L'existence d'un plan de remboursement en cours

Vous pourrez alors préciser [le contexte](#) qui a entraîné ces difficultés de trésorerie :

- Attente d'une levée de fonds
- Lancement de la phase de commercialisation
- Recrutements de collaborateurs entraînant une forte hausse des cotisations sociales...

Je demande si un arrêt sur la procédure contentieuse est possible



Selon ma situation, l'Urssaf peut stopper la procédure contentieuse le temps de trouver une solution convenable pour ma société. Je prends [contact](#) par mail ou par téléphone auprès de la cellule [Starter](#) pour en échanger au plus vite.

Je propose une solution et entame les négociations avec l'Urssaf



En fonction de la [situation diagnostiquée](#), l'Urssaf peut faire appel à ses partenaires pour trouver une solution collective.

L'Urssaf peut également [m'informer](#) des différentes instances et procédures existantes : médiation sociale, procédure de conciliation, Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF)...

Je propose un [échancier](#) adapté à ma situation avec le montant des échéances ainsi que la durée du plan. Ce plan sera par la suite analysé par l'Urssaf, et modifié au besoin.

Je gère mon échancier



Je bénéficie d'un [accompagnement](#) personnalisé et peux contacter l'Urssaf via mon compte en ligne pour toute question. En cas de [non-respect](#) de mon échancier, une action est engagée par [l'Urssaf](#) pour m'en avvertir (appel téléphonique, contact via mon compte en ligne, ou encore par courrier).

Je demande la remise des majorations de retard et me renseigne sur les conditions qui y sont liées



Je peux solliciter [l'Urssaf](#) pour la remise de mes majorations de retard. Pour cela, je prends contact auprès de mon [interlocuteur](#) dédié, ou de la cellule [Starter](#) pour obtenir les [informations](#) nécessaires sur la procédure à suivre.